

**PREMIER ACCORD GENERAL
POUR LA PROTECTION DES ZONES COTIERES ET L'ADAPTATION AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE BASSIN DE LA MEDITERRANEE
(BEACHMED-3)**

Ce Premier Accord Général (PAG) a été conclu lors de la Conférence du projet européen COASTANCE, (programme MED), organisée à Montpellier (FR) le 22 janvier 2010, et représente un nouveau pas opérationnel en avant par rapport à la “CHARTRE DE BOLOGNA”, adoptée lors du 5^e Comité de Pilotage et de la Conférence de l’Opération Cadre Régionale Beachmed-e, qui ont eu lieu à Bologna les 22-23 février 2007.

Attendu que:

- Plusieurs ses autorités signataires sont engagées et coopèrent depuis longtemps en tant que partenaires dans l’Opération Cadre Régionale (OCR) “Beachmed-e” - programme de financement INTERREG III C Sud (2005-2008) - un projet européen parmi les plus importants, visant à concevoir des instruments pour la protection des côtes ainsi qu’à promouvoir le développement durable des zones côtières méditerranéennes;
- D’autres autorités ont participé à ce partenariat en tant qu’observateurs, sans recevoir aucun financement, puisqu’elles ne sont pas membres de l’Union Européenne ; et d’autres encore ont manifesté leur vif intérêt;
- L’extension ultérieure de cette coopération et l’expansion du réseau actuel, en impliquant également des partenaires non membres de l’UE d’une manière plus opérationnelle et constante, pourraient avoir des effets fort positifs pour l’approche, l’analyse et la résolution de ce problème spécifique, ainsi que pour le développement de la coopération en Méditerranée.
- Il faut tenir compte des nouvelles opportunités de soutien telles que l’Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) pour la période 2007-2013, ou bien les autres opportunités innovantes offertes par l’Union pour la Méditerranée;
- Les activités de recherche menées dans le cadre de nombreux projets européens portés par des Autorités régionales et locales dans le secteur de la défense et de la protection des côtes - tels que Beachmed (INTERREG III B Medocc) et Beachmed-e (INTERREG III C Sud) – ont posé une série de questions stratégiques qui requièrent de nouveaux instruments d’action pour les Administrations concernées. Parmi les questions stratégiques les plus importantes figurent:
 - a. Le **CARACTERE STRUCTUREL DU DESEQUILIBRE MORPHOLOGIQUE COTIER** qui est étroitement lié :
 - i. Au modèle actuel de développement du territoire (urbanisation côtière et infrastructures relatives);
 - ii. Aux nombreux travaux publics stratégiques effectués pour des raisons de sécurité territoriale (à savoir pour la protection du sol, la protection contre les inondations, etc.), pour la production d’énergie renouvelable (à savoir des barrages pour la production d’énergie hydro-électrique), pour l’approvisionnement en eau (à savoir pour le stockage de réserves, les activités de pompage, les installations de désalinisation, etc.), ou bien pour les transports maritimes (ports, quais) etc.;

- iii. À la hausse du niveau de la mer et aux évènements orageux de plus en plus fréquents, dus aux changements climatiques.
 - b. Bref, le déséquilibre morphologique des côtes est un effet du modèle actuel de développement mondial et il est pratiquement impossible d'éliminer ses causes de manière significative à court et moyen terme.
 - c. L'extension de ces phénomènes sur le territoire concerne pas seulement la portée géographique des effets dus au déséquilibre morphologique des côtes (unités physiographiques) mais aussi l'interférence entre les compétences territoriales (Planification de l'Espace Maritime) et les spécificités de nature environnementale qui requièrent une politique unitaire. Afin d'étudier ce type de phénomènes et de trouver des solutions possibles, **LA DIMENSION LA PLUS ADAPTEE C'EST AU NIVEAU DU BASSIN DE LA MEDITERRANEE;**
 - d. La **SPECIFICITE DE LA MEDITERRANEE**, à savoir le lien existant entre le déséquilibre morphologique de ses côtes et son contexte environnemental unique, ses conditions climatiques, son paysage et sa morphologie, ainsi que ses aspects sociaux et économiques, qui influencent les zones côtières, et qui requièrent des approches spécifiques et différenciées.
 - e. La **NECESSITE D'UNE APPROCHE POUR LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES (GIZC)**, préconisée de plus en plus par le Protocole de Barcelone/l'Union pour la Méditerranée, et qui met en évidence la vraie portée territoriale du problème lié à la défense des côtes;
 - f. La **NECESSITE D'AVOIR UN RESEAU COTIER DE STRUCTURES REGIONALES DE SUIVI** qui peuvent gérer directement l'administration des côtes, et qui sont constituées au sein d'Autorités régionales/locales ou par le biais d'organismes publics très proches des intérêts et des activités des Administrations;
 - g. La **NECESSITE D'AVOIR UNE CONNAISSANCE ADEQUATE DES RESSOURCES EN SABLE DISPONIBLES POUR LES PROGRAMMES DE RECHARGEMENT DES PLAGES**, qui doivent être considérées en utilisant une approche stratégique et plus durable, dans l'optique d'une adaptation active aux effets à moyen et long terme du changement climatique.
- Un Premier Accord Général peut être atteint à propos de la proposition de Projet Cadre BEACHMED-3 ci-jointe. Cet accord peut être considéré comme faisant partie des finalités mentionnées ci-dessus, et concerne spécifiquement l'évaluation des ressources marines en sable et leur exploitation durable pour des interventions de rechargement des plages, dans le cadre d'une politique intégrée d'adaptation des côtes aux effets des changements climatiques, de l'érosion, de la subsidence et des autres phénomènes qui intéressent les zones côtières. Le Projet Cadre BEACHMED-3 repose sur la création d'outils adéquats de planification intégrée et de suivi ainsi que sur des interventions stratégiques de défense durable des côtes.

Les Autorités signataires conviennent ce qui suit:

Article 1 : PREAMBULE

Les QUESTIONS STRATEGIQUES mentionnées ci-dessus sont pleinement partagées et seront déclinées en promouvant autant d'initiatives de coopération méditerranéenne que nécessaire pour les poursuivre.

Article 2 : L'OBJECTIF

L'OBJECTIF du Projet Cadre BEACHMED-3 (voir la brochure ci-jointe qui constitue une partie essentielle de ce PAG), est d'obtenir une connaissance adéquate des ressources marines en sable dans le bassin de la Méditerranée par le biais d'enquêtes et de suivis, afin d'évaluer leurs problèmes d'exploitation (environnementaux, technologiques, légaux, etc.), d'identifier et de promouvoir une utilisation durable de ces dernières par le biais d'un outil de planification, ainsi que de lancer des expériences pilotes prioritaires.

Article 3 : Les ACTIVITES

Les ACTIVITES du Projet Cadre BEACHMED-3 peuvent être ainsi résumées:

1. La recherche et la caractérisation des ressources marines en sable dans le bassin de la Méditerranée (RECHERCHE)
2. L'évaluation environnementale et stratégique de l'utilisation de ces ressources (EES)
3. Les accords juridiques et légaux nécessaires dans le cadre de la Planification de l'Espace Maritime (PEM)
4. Des plans généraux et locaux de gestion intégrée de la côte et d'adaptation aux changements climatiques pour la Méditerranée (PLANS GIZC)
5. La réalisation de travaux de défense/adaptation prioritaires par le biais du rechargement des plages (INTERVENTIONS)
6. Des enquêtes et des suivis avant, durant et après les différentes activités (SUIVI).

Article 4 : Le PHASES DE MISE EN ŒUVRE

Les premières PHASES DE MISE EN ŒUVRE pour le lancement du Projet Cadre BEACHMED-3 peuvent être ainsi décrites:

- I. Présentation au partenariat du Premier Accord Général (signature de la lettre d'entente, contenant la brochure du projet BEACHMED-3)
- II. Constitution du premier noyau de partenaires
- III. Promotion du PAG auprès de toute structure nationale chargée de programmes spéciaux de financement (telles que l'Union pour la Méditerranée, l'IEVP, etc.)
- IV. Après avis favorable des structures nationales (ou d'un nombre suffisant de ces dernières), envoi de la proposition officielle aux structures de la CE (DG Environnement, DG Politique Régionale, DG Relex, etc.), au secrétariat de l'Union

pour la Méditerranée (si déjà créé et opérationnel), à la Mission de l'UpM à Paris, à INFRAMED, à la CIM-CRPM et à tout autre organe constitué et compétent, afin de requérir leur soutien à cette proposition.

- V. Elaboration d'une première Ebauche de Projet à présenter dans le cadre du programme Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (prochain appel à propositions) avec le premier noyau de partenaires dont il faut vérifier l'adhésion aux règles de participation au programme l'IEVP dans ses différentes articulations.

Article 5 : Les MOYENS FINANCIERS

Attendu que ce PAG n'engage en aucune manière les Autorités signataires pour ce qui concerne les aspects financiers et que tout pas dans ce sens devra être soumis à une nouvelle procédure spécifique cohérente avec les réglementations nationales, il est possible d'énumérer les points suivants pour ce qui concerne les possibles MOYENS FINANCIERS (susceptibles de modifications selon les conditions) qui pourront être activés pour le lancement du Projet Cadre:

- a. Les 4 premières phases de mise en œuvre devraient être autofinancées et partiellement couvertes par les partenaires privés, si présents. Chaque partenaire décidera, en toute autonomie, l'engagement qu'il voudra consacrer à cette phase.
- b. Le financement de la première Ebauche de Projet dans le cadre du programme IEVP (environ 2-4 millions d'euros, selon les seuils du programme) devrait être suffisant à financer le lancement des deux premières activités spécifiques (RECHERCHE ET EES) avec un premier noyau de 5-7 partenaires représentant au moins 5 nationalités. Cette phase devrait durer environ 2-3 ans.
- c. Le budget nécessaire pour parachever les deux premières activités spécifiques (RECHERCHE ET EES), et pour affronter les activités spécifiques n.3 et 4 (PEM et PLANS GIZC), ainsi qu'une partie de l'activité spécifique n. 6 (SUIVI), devrait s'élever à peu près à 10-15 millions d'euros et être alloué au cours d'une période de 2-3 ans (se superposant partiellement aux activités passées). Cette partie devrait impliquer même d'autres partenaires, outre à ceux du premier noyau, à de différents niveaux de participation (partenaires à part entière, observateurs, etc.).
- d. Le budget nécessaire pour achever le projet BEACHMED-3 – à savoir les activités spécifiques n. 5 et 6 – devrait s'élever à peu près à 300-500 millions d'euros, et devrait être alloué au cours d'une période de 3-4 ans (se superposant partiellement aux activités passées); il devrait concerner environ 30-40 zones côtières de la Méditerranée parmi les plus exposées aux risques d'inondation.

Les phases et les aspects financiers peuvent subir des modifications en raison d'événements et d'opportunités futurs. Les aspects financiers décrits ne sont pas contraignants et concernent exclusivement la programmation possible des fonds nécessaires pour le lancement et l'achèvement du Projet Cadre.

Fait à Montpellier le 21 janvier 2010

Lu et approuvé,

SIGNATURES des représentants des Autorités:

.....
.....
.....
.....

FAC-SIMILE